

VILLE D'ARDON



Rapport 2023

Prix et Qualité des Services Publics

Eau potable et assainissement collectif

SOMMAIRE

I.	DELIBERATION.....	P.1
II.	Présentation générale du service eau potable.....	P. 2
	a) Rapport Veolia Eau.....	P. 3
	b) Les caractéristiques générales du service.....	P.17
III.	Présentation générale du Service Public de l'Assainissement.....	P. 22

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal d'ARDON :

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu ses statuts,
- Vu le décret n°94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,
- Vu la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
- Vu la Loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et les délégations de service public,
- Vu le décret n°95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

DÉCIDE

D'adopter le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement **pour l'année 2023**, annexé à la présente délibération.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE EAU POTABLE

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SERVICE

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire de la commune.

Ce service recouvre plusieurs activités :

- la production, c'est-à-dire le captage de l'eau,
- le traitement (désinfection au chlore gazeux, station de déferrisation),
- le stockage et la distribution.

Le mode de gestion du service

La commune dispose de son propre réseau d'eau.

Elle en est le gestionnaire et assure le cycle complet de la production jusqu'à la distribution de l'eau.

La nature exacte des compétences

Exploitation du service : elle concerne l'entretien et le fonctionnement continu des ouvrages, toutes les relations avec les abonnés (demande d'abonnement, de réalisation de branchement, la relève des compteurs, les renseignements et les conseils, etc.) ainsi que la facturation.

Le recouvrement est assuré par le SGC de Meung-sur-Loire.

Travaux nécessaires au fonctionnement du service

Toutes les charges sont prises en compte dans le prix payé par l'utilisateur. La commune détient l'exclusivité des travaux de branchement et la pose des compteurs. Ces travaux lui sont payés directement par l'utilisateur. Les compteurs en service sont la propriété de la commune qui les loue aux usagers.

La commune conserve la responsabilité d'effectuer des travaux de renforcement d'extension du réseau et la construction éventuelle de nouveaux ouvrages.

Pour assurer la surveillance et l'entretien du réseau de distribution, des conventions de prestations de services ont été signées avec :

- VEOLIA assure les visites de contrôle et d'entretien du captage et de la station de pompage, la télésurveillance de la station de pompage (transmetteur) ainsi que les travaux d'entretien et certains branchements neufs.

Forage communal : situé à 50 mètres à l'ouest de l'église (parcelle D 293).

- Profondeur 73 mètres, prélèvements effectués dans la Nappe.
- En sortie traitement de désinfection au Chlore ainsi que déferrisation.
- Après traitement, l'eau est dirigée vers le château d'eau (capacité de 250 m³ distribution gravitaire aux abonnés).

Responsabilités civiles et pénales

La commune d'ARDON, représentée par son maire, est responsable de la qualité de l'eau distribuée.

LA RESSOURCE EN EAU

L'alimentation en eau potable de la commune d'ARDON se fait à partir d'un forage situé à 50 mètres à l'ouest de l'église sur la parcelle D 293.

D'une profondeur d'environ **73 mètres**, les prélèvements sont effectués dans la Nappe.

L'eau issue de ce forage bénéficie, en sortie, d'un traitement de désinfection au Chlore ainsi que d'une déferrisation.

Après traitement, l'eau est dirigée vers le château d'eau, d'une capacité de 250 mètres cubes, pour être ensuite distribuée gravitairement aux abonnés.

VOLUMES PRELEVES	
ANNEE	VOLUME
2013	79004
2014	79828
2015	77406
2016	66399
2017	67400
2018	76333
2019	80518
2020	86828
2021	74 092
2022	76 739
2023	72 654

En 2023, les volumes prélevés ont été de 72 654 m³.

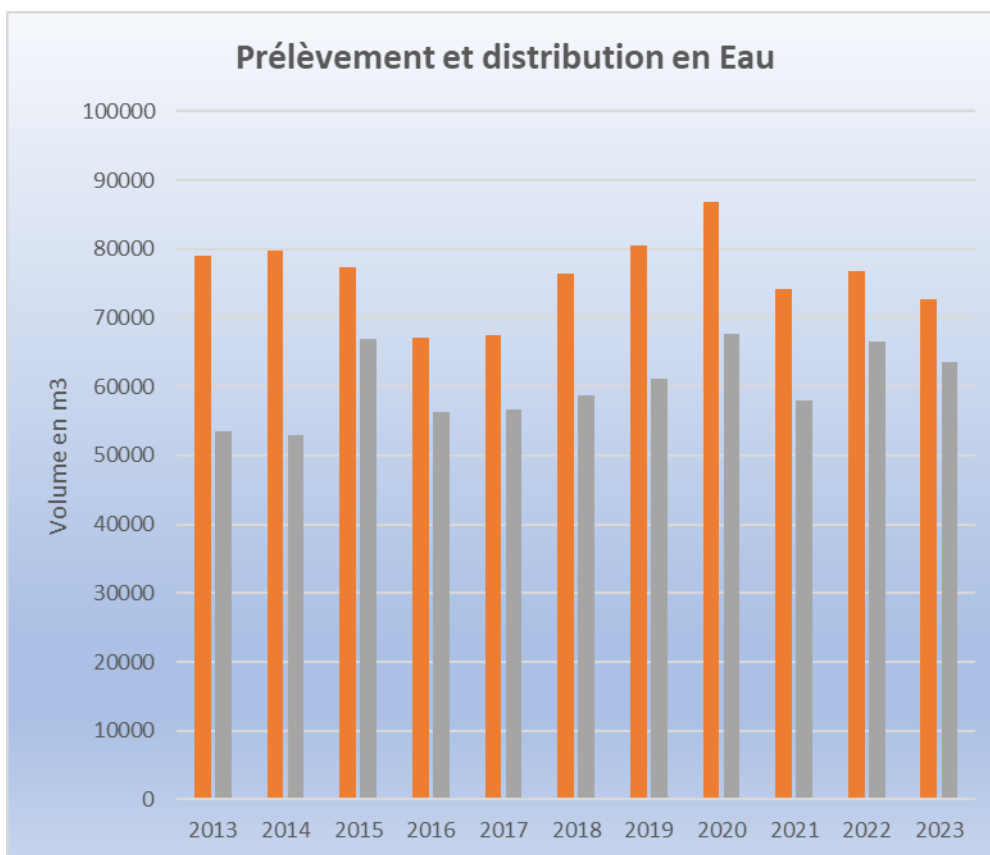
DISTRIBUTION

Il s'agit de l'ensemble des volumes délivrés aux abonnés à l'intérieur du territoire de la commune

(Volumes facturés aux abonnés).

VOLUMES FACTURES	
ANNEE	VOLUME
2013	53478
2014	52940
2015	66964
2016	56349
2017	56615
2018	58775
2019	61170
2020	67651
2021	58 018
2022	66 637
2023	63 644

Pour 2023, les volumes facturés aux abonnés sont de 63 644 m³

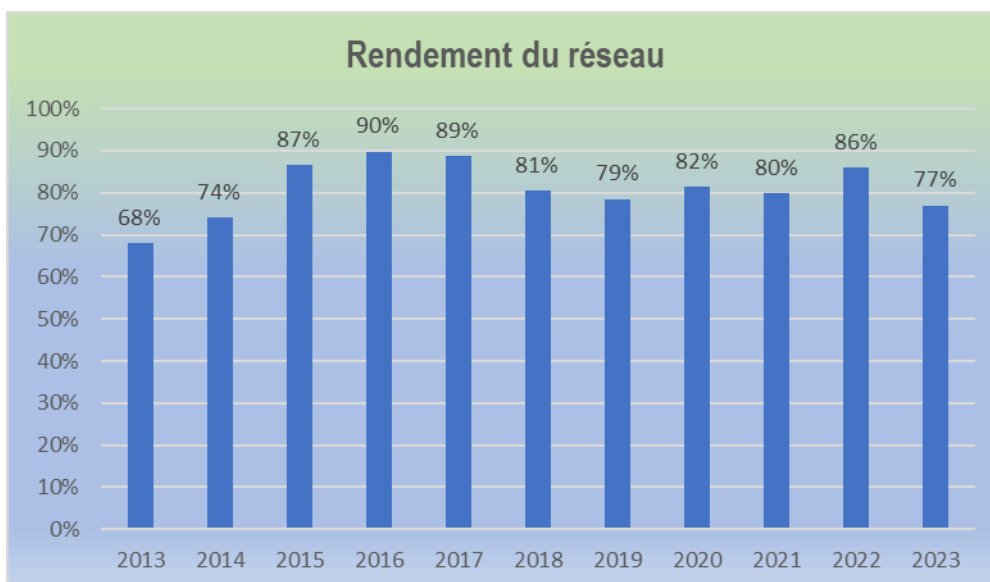


RENDEMENT DU RÉSEAU

RENDEMENT DU RESEAU	
ANNEE	VOLUME
2013	68%
2014	74%
2015	87%
2016	90%
2017	89%
2018	81%
2019	79%
2020	82%
2021	80%
2022	86 %
2023	77%

Depuis 2016, l'ensemble des bâtiments communaux sont équipés de compteurs d'eau, permettant ainsi de mesurer de façon réelle la consommation d'eau pour les besoins de la commune, soit 2 558 m³ en 2023.

Pour 2023, le rendement du réseau est de 77 %.



Le rendement moyen en France métropolitaine est de 79.2% en 2023.
(Source Réseau partenarial des données sur l'eau).

POPULATION ET BRANCHEMENTS

La population

Le dernier recensement INSEE 2020 donne une population de 1 201 habitants, mais les habitants de la ZAC de Limère sont reliés aux réseaux d'eau et d'assainissement de la Métropole (sauf 14 abonnés de l'ancienne allée de Limère), soit environ 1000 habitants reliés au réseau d'eau communal.

Les branchements

On distingue les branchements domestiques alimentant les particuliers et les branchements non domestiques desservant les bouches d'arrosage.

La notion de branchement diffère de celle d'abonné : un abonné peut avoir plusieurs branchements.

Pour 2023, le nombre de branchements est de 555.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Nombre d'analyses : 9 prélèvements sur la distribution.

Il s'agit de l'ensemble des analyses réalisées à la fois par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et par CARSO (Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon et l'Institut Pasteur de Lille).

En 2023, plusieurs analyses chimiques et bactériologiques ont été effectuées sur des points sensibles du réseau de distribution.

Les rapports d'analyses figurent en annexe 1 de ce rapport.

Résultats d'analyse :

L'eau distribuée s'est révélée d'excellente qualité bactériologique et physico-chimique.

Les paramètres physico-chimiques, qui caractérisent la nature de l'eau distribuée, étaient conformes aux exigences de la réglementation en vigueur.

TRAVAUX ENGAGES

Château d'eau :

En 2019, les travaux de réhabilitation du château d'eau, ont été réalisés. Ces travaux ont permis d'augmenter la pérennité de l'ouvrage, par la réalisation de l'étanchéité extérieure et intérieure de la cuve, la mise en sécurité des accès au réservoir. La modification du système de chloration préconisée a également été mise en œuvre.

Plusieurs débitmètres ont été renouvelés et le déshumidificateur a été remplacé dans la station de déferrisation.

La poursuite de réhabilitation est prévue en 2024 avec le remplacement de la seconde colonne.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DU SERVICE PUBLIC

DE L'ASSAINISSEMENT

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SERVICE

Le service public de l'Assainissement a pour mission la collecte des eaux usées, leur évacuation en réseau et leur épuration avant rejet en milieu naturel.

Le service Assainissement est géré en régie directe, avec le personnel municipal.

Le réseau d'assainissement d'ARDON est de type séparatif et date pour les premières tranches des années 1987-1988. Il est constitué essentiellement de canalisation en PVC CR8, diamètre 200 mm :

- Un réseau séparatif « eaux usées », qui achemine les eaux usées collectées jusqu'à la station d'épuration.
- Un réseau séparatif « eaux pluviales », couplé aux exutoires naturels (fossés, cours d'eau...), qui permet d'évacuer les eaux pluviales.

L'ensemble de ce réseau est contrôlé régulièrement.

Pour assurer la surveillance et l'entretien du réseau, des conventions de prestations de services ont été signées avec :

- VEOLIA pour le curage, pompage et poste de relevage,

- VEOLIA assure la maintenance des pompes de relevage.

Le principe de l'auto-surveillance (tests colorimétriques), est assuré par la société VEOLIA.

Sont donc reliés au réseau d'assainissement les habitants du centre du village et des artères principales en agglomération.

En 2022, le nombre de branchements est de 352.

STATION D'ÉPURATION

L'ancien système de lagunage d'ARDON date de 1988, et avait une capacité de 800 Équivalents / Habitants.

Bien que de type séparatif, notre réseau de collecte reste sensible aux périodes humides et pluvieuses avec pour principale conséquence la surcharge hydraulique des ouvrages qui entraîne des départs de boues vers le milieu naturel, à savoir la rivière « L'Ardoux », qui est classée en zone sensible.

Les eaux usées sont donc difficilement traitées. La filière boues ne permet donc pas une gestion rationnelle des extractions à l'origine des rejets directs vers le milieu naturel.

En 2014 un bilan d'auto surveillance de 24 heures a été réalisé par la SATESE, du 20 juin au 1^{er} juillet, par temps sec. Les courbes des débits et résultats analytiques sont joints en annexe.

Par ailleurs, les services de l'eau de la DDT ont procédé, le 3 juin 2014, au contrôle des normes de rejet de la station. Ils ont conclu, comme l'année précédente, à « une station d'épuration recevant une pollution importante avec un traitement insuffisant », et nous encouragent à une mise en conformité dans les meilleurs délais.

Un projet de station bio disques avec filtres plantés de roseaux a été approuvé en Conseil municipal le 30 janvier 2015, et a démarré à l'automne 2019. Les travaux se sont poursuivis en 2020 pour une mise en eau début 2021.

La capacité de cette nouvelle station est de 1 500 habitants.

PRIX DU SERVICE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Prix de l'eau

Les différentes composantes du prix de l'eau :

- **Location du compteur** : elle correspond à l'entretien du branchement et à la location du compteur. Elle est fixée par le Conseil Municipal.

Les prix en vigueur en 2022 étaient de :

Location compteur

Compteur N°1 : 25,00 €

Compteur N°2 : 48,00 €

Compteur N°3 : 140,00 €

Compteur N° 4 : 350,00 €

- *Le prix de l'eau facturé en 2023 s'est élevé à :*
1,10 € / m³
- *Le prix de l'assainissement est fixe et sans palier et a été facturé en 2023 à :*
1,95 € le mètre cube assaini
Le Prix du mètre cube d'eau assainie s'est donc élevé à 3.05 € en 2023.
- *La prime fixe assainissement :* elle permet d'équilibrer le budget du service « assainissement ». Elle n'est pas appliquée sur la commune actuellement. (En général de l'ordre d'une vingtaine d'euros.)
- *Redevances Agence de l'eau :* l'Agence de l'eau perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet la préservation des ressources en eau (correspondant à la redevance prélèvement), et la lutte contre la pollution (redevance pollution domestique et la redevance « réseau de collecte », mise en place depuis le 01 janvier 2008). Elles ont un caractère obligatoire et les communes doivent la percevoir puis la reverser à l'Agence de l'eau chaque année.
 - *La redevance prélèvement :* Facturée au prorata de la consommation d'eau. Nous la reversons à l'agence de l'eau. Le taux en vigueur en 2023 était de **0.0345 € / m³**.
 - *La redevance Pollution domestique :* le taux en vigueur en 2023 était de **0.23 € / m³**.
 - *La redevance pour réseau de collecte :* le taux en vigueur en 2023 était de **0.16 € / m³**.

Ces différentes redevances contribuent à établir la politique de l'eau et à aider financièrement les communes à s'équiper conformément aux programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

Compteurs d'eau

Une campagne de remplacement général des compteurs d'eau a été menée en avril et mai 2016, permettant ainsi de disposer de matériel neuf, plus fiable en phase de télé-relève. Ces nouveaux équipements facilitent les opérations de relevé des compteurs, permettant une facturation réelle des consommations deux fois par an. Un renouvellement du parc devra débuter dès 2025.

Facture d'eau

La facture d'eau est établie conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Les volumes sont désormais relevés une fois par an.

Les consommations étaient payables après la campagne de relève des compteurs, soit au 01/10. Toutefois, la mise en place d'une possibilité de paiement par

mensualisation a démarré en 2018. Les abonnés ayant opté pour la mensualisation ont fait l'objet de prélèvement par dixièmes de janvier à octobre, puis une régularisation est intervenue en novembre. La base de calcul de la mensualisation correspond à 0.9 fois la consommation de l'année précédente.

Ci-dessous, figure une facture correspondant à la consommation d'un abonné domestique habitant une résidence principale et ayant une consommation annuelle de 120 mètres cubes d'eau potable et raccordé au réseau d'assainissement.

FACTURE MOYENNE SUR ARDON EN 2023			
RUBRIQUES	Nb/ m3	P.U.	TOTAL
EAU			
Location compteur N°2 ou 1 télérelève	1	25.00	25.00
Consommation en m/3	120	1.10	132.00
Redevance de prélèvement sur ressource en eau	120	0.0345	4.14
Redevance pollution domestique	120	0.23	27.60
ASSAINISSEMENT			
Assainissement de l'eau	120	1.95	234.00
Redevance Réseau de collecte	120	0.16	19.20
TOTAL FACTURE POUR 120 M³			441.94

RÉCAPITULATIF DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT SUR LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Tarifification M/3	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2009 à 2013	2008
Eau potable	1.10	1.10	1.10	1.05	1.00	0.95	0.90	0.80	0.75	0.75	0.75	0.71
Assainissement	1.95	1.85	1.80	1.75	1.70	1.65	1.55	1.45	1.35	1.35	1.21	1.21

BUDGET 2023 DU SERVICE « EAU »

Le service Eau de la commune d'ARDON présente au 31 décembre 2023 un résultat d'exercice positif de 23 677.53 € et un résultat de clôture de 138 414.12 € en fonctionnement ; un résultat d'exercice de 11 200.37 € et un résultat de clôture de 20 479.24 € en investissement.

BUDGET 2023 DU SERVICE « ASSAINISSEMENT »

Le service Assainissement de la commune d'ARDON présente au 31 décembre 2023 un résultat d'exercice négatif de (971.96) € et un résultat de clôture de 151 137.95 € en fonctionnement ; un résultat d'exercice positif de 141 930.93 et un résultat de clôture de 10 452.67 € en investissement.